



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

N°DEL 2025_04_047_8

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES

Validation des tracés de chemin de randonnée avec la Communauté de Commune du Golfe de Saint-Tropez

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Stéphanie MECHIN
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS

Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 26/05/2025
Et publication ou notification
Du 27/05/2025
Le Maire,



Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Dans le cadre de la compétence « Itinéraires de randonnées », reprise par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST), celle-ci a entrepris l'aménagement de chemins de randonnées et de promenades.

En partenariat avec les communes, la Communauté de communes a entrepris la création d'un second ensemble de chemins de randonnées représentant près de 120 km de chemins supplémentaire sur son territoire.

À la suite d'une réunion de travail entre René CARANDANTE – élu 1er Adjoint aux travaux et à la sécurité, Françoise CARANDANTE et Émilie MYOT – Direction du Tourisme et Valérie VIDAL – Chargée de mission Chemins de randonnées, les tracés d'itinéraires de randonnées et la répartition des rôles entre l'EPCI et la Commune de La Croix Valmer dans la prise de contact des propriétaires des parcelles traversées ont été définis.

La Communauté de communes souhaite créer de nouveaux chemins de randonnées sur la commune :

- Entre La Croix Valmer et Ramatuelle
- Entre La Croix Valmer et Cavalaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L361-1 et suivants ;

Vu le plan de situation générale des nouveaux chemins, annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de qualifier et d'organiser l'offre de balade sur la commune de La Croix Valmer,

Considérant que ce partenariat a pour objet d'autoriser, encadrer, organiser le passage ainsi que la mise en place d'un balisage sur un itinéraire de randonnée,

Considérant qu'afin de valider ces tracés au Conseil Communautaire du 25 juin 2025, la commune de La Croix Valmer doit d'abord délibérer pour acter l'approbation de ces nouveaux tracés,

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- **D'approuver** ces nouveaux tracés d'itinéraires de randonnées et de promenades,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal a ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

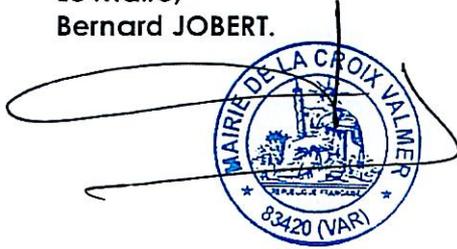
à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

27 MAI 2025

Le Maire



Hôtel communautaire
2, rue Blaise Pascal
83310 Cogolin

Tél. : 04 94 55 70 30
Fax : 04 94 54 56 39
Email : contact@golfe-sainttropez.fr

www.golfe-sainttropez.fr

Monsieur Bernard JOBERT
Maire
Mairie de La Croix-Valmer
2 rue Louis Martin
83420 LA CROIX-VALMER

Pôle Développement économique et Tourisme

Sentiers de randonnée

Valérie VIDAL - Tél : 04.94.55.44.59

vvidal@golfe-sainttropez.fr

Nos réf. : VM/PL/DB/PR/CA/VV 2025 -000412
Vos réf. :

Cogolin, le 10 avril 2025

Objet : Validation des tracés des chemins de randonnée et répartitions des contacts des propriétaires

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la compétence « Itinéraires de randonnées », la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a entrepris l'aménagement de chemins de randonnée et de promenades.

En partenariat avec les communes, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a entrepris la création d'un second ensemble de chemins qui représenterait environ 120 km de chemins de randonnée supplémentaires sur notre territoire.

Lors d'une réunion de travail, entre René Carandante - élu 1^{er} adjoint aux travaux et à la sécurité, Françoise Carandante et Emilie Myot de la Direction du Tourisme et Valérie Vidal - chargée de mission Chemins de randonnée, les tracés d'itinéraires de randonnée ont été définis.

A savoir :

- Entre La Croix-Valmer et Ramatuelle (par Le Brost / Paillas), puis retour sur La Croix Valmer par Valescure et Gigaro, les tracés référencés M1 et M2 sur la carte jointe en Annexe 1
- Entre La Croix-Valmer et Cavalaire, le tracé référencé N1, sur cette même carte Annexe 1

A l'issue de la réunion, monsieur Carandante a validé cette proposition de tracés. La répartition des rôles entre l'EPCI et la commune de La Croix Valmer dans la prise de contact des propriétaires des parcelles traversées (Annexe 2), a également été arrêtée.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/05/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-083-218300481-20250522-DEL2025_04_

Afin de pouvoir valider ces tracés au Conseil Communautaire du 25 juin 2025 nous souhaiterions qu'une délibération puisse être prise par le Conseil Municipal de La Croix-Valmer actant ces tracés.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

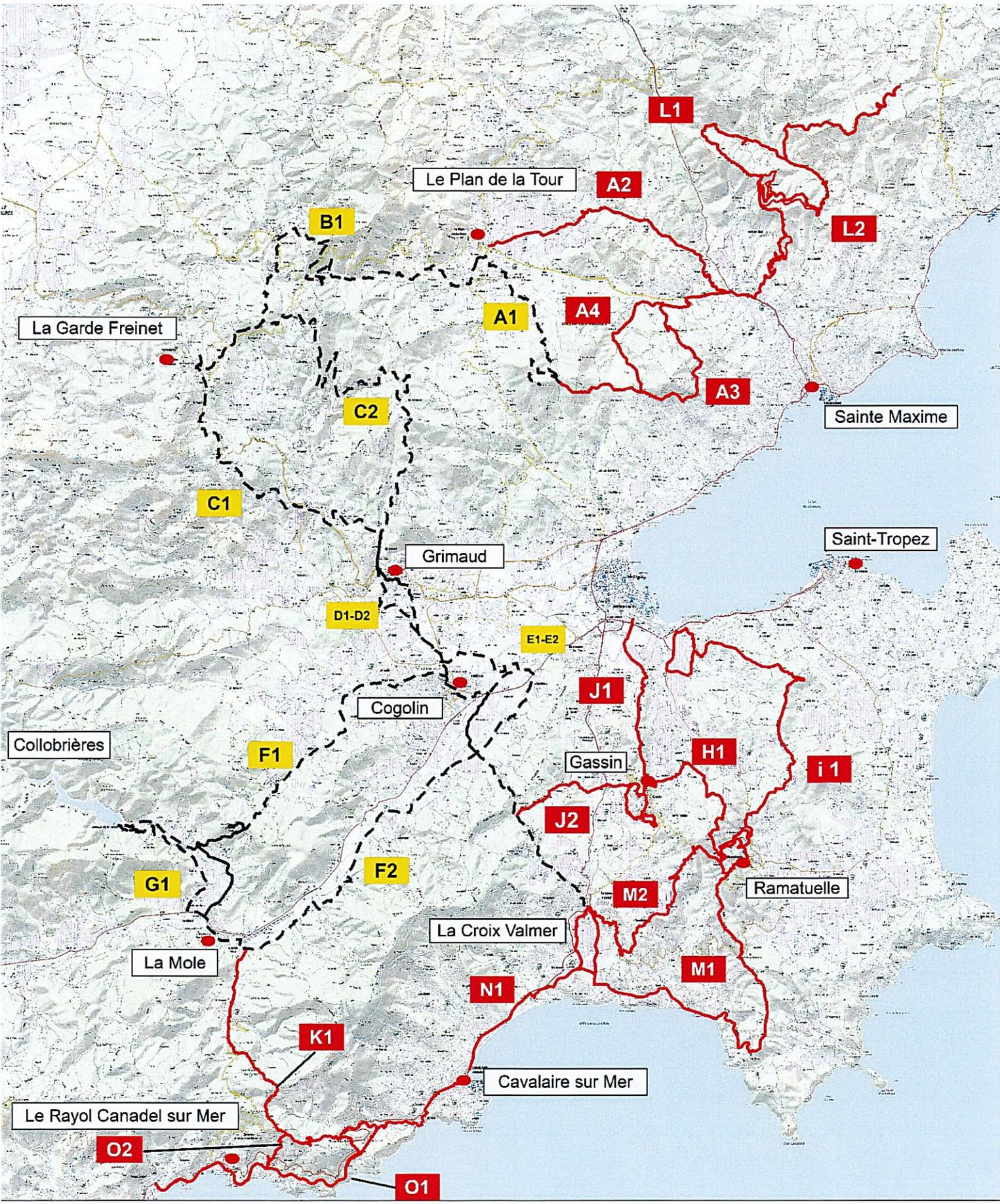
Je vous remercie de votre coopération pour le développement de la randonnée sur notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président et par délégation,
le Vice-président délégué au Tourisme,
Evènementiel, Enseignement musique et danse

Philippe LEONELLI

PJ : Annexe 1, Plan de situation générale des nouveaux chemins
Annexe 2 : Tableau de répartition des contacts des propriétaires



Itinéraires validés en 2019

Nouveaux tracés sélectionnés en 2025
123 km

centre ville des communes

